



Commission des enfants du spectacle

Politique de Confidentialité

Quelles sont les données que nous manipulons ?

La DEETS Martinique manipule les données personnelles suivantes :

- Pour les enfants : nom et prénom, âge, certificat médical (critère discriminant permettant la réalisation du service), leur adresse complète, livret de famille, certificat de scolarité, et avis pédagogique en cas d'absence, autorisation écrite des enfants entre 13 ans et 16 ans, avis médical d'aptitude du médecin
- Pour les représentants légaux : noms et prénoms, leur adresse complète (identique à celle de l'enfant), autorisation écrite accompagnée de la liste des emplois précédemment ou actuellement occupée, note de situation particulière par rapport à l'autorité parentale (ex : document relatif à une tutelle, la monoparentalité.)
- Pour les personnes en charge du dépôt de dossier : prénom et nom, fonction, adresse électronique, téléphone
- Pour le dossier : contrat de travail, rôle, personnage, jours travaillés, temps et lieu de travail, période de travail, et travail de nuit, rémunération
- Pour l'instruction de la demande : données relatives aux avis de la commission, données relatives aux autorisations préfectorales
- Pour les données relatives aux agents de la DEETS, les membres de la commission.

Pendant combien de temps conservons-nous ces données ?

La durée de conservation des données est fixée à vingt-quatre mois en base active dans un objectif de protection maximale des données des enfants. A l'issue de ce délai, les données sont archivées et conservées jusqu'à la majorité des enfants.

Droit des personnes concernées

Vous disposez :

- D'un droit d'information et d'un droit d'accès à vos données
- D'un droit à la limitation au traitement des données.
- D'un droit d'opposition des données
- D'un droit de rectification et le cas échéant de suppression des données.

Pour les exercer, contactez-nous à :

DEETS Martinique
2, Avenue des Arawaks Bat. EOLE 1
97200 Fort-de-France

Puisque ce sont des droits personnels, nous ne traiterons votre demande que si nous sommes en mesure de vous identifier : ainsi, en cas de doute, nous pourrions être amenés à vous demander la communication d'une preuve d'identité.

Pour vous aider dans votre démarche, vous trouverez ici [un modèle de courrier élaboré par la CNIL](#).

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 1 mois à compter de la réception de votre demande.

Qui va avoir accès à ces données ?

Le responsable de traitement s'engage à ce que les données à caractères personnels soient traitées par les seules personnes autorisées, c'est-à-dire :

- Les agents habilités de la DEETS Martinique, les membres de la commission.